



Demande de naturalisation en cours et mariage : ajournement ?

Par **dicroire**, le **05/02/2009** à **11:44**

Bonjour,

Je suis un ingénieur Marocain en CDI en France depuis 2006. et titulaire d'une carte de résident depuis 20/12/08.

J'ai déposé une demande de naturalisation le 13/04/2007 et j'ai pas eu de nouvelle depuis, mais cette semaine (02/02/2009) j'ai reçu une lettre qui me demande d'actualiser mon dossier avant d'obtenir un récépissé de dépôt de dossier.

Entre temps je me suis marié en Janvier dernier au Maroc avec une Marocaine. je m'appreté à déclarer le changement de situation.

Maintenant je vais apporter l'acte de mariage traduit etc...

Ma question est : est ce que ce changement de situation (Mariage) va forcément entrainer un ajournement de ma demande jusqu'à ce que ma femme vienne en France par un regroupement familial ?

Ceci m'embête car le regroupement familial peut prendre jusqu'à 2 ans voir plus.... ou bien mon mariage n'entrainera pas forcément d'ajournement de ma demande ?

Merci par avance.

Par **djamimi**, le **07/02/2009** à **17:39**

j'ai eu le meme probleme que toi je suis de nationalitee algerienne et je me suis marier en algerie et j'ai fait ma demande de naturalisation a ma etait refuser pask je sui marier au bled de cette union j'ai un enfant de 2ans et demis sa fait 21 ans que je sui en france et j'ai 21 ans j'ai ete scolariser en france je travail et j'ai un travail il me lon refuser au decret 21-16 nul ne peut etre naturaliser s'il na sa residence au moment de la signature du decret de naturalisation j'ai fait recour contentieux qui est en cours j'en ai marre je sui fatiguée phisiquement que moralement je sui loin de mon mari j'ai des idee suicidere mais je tient le cou pour mon fils j'ai voulu faire un regroupement familiale mais sa ma ete refuser car je peut pas faire apparament un dossier de regroupement et naturalisation j'ai pris 20 kg mon mari en a perdu 10 j'ai tout fait pour avoir des reponse a mes question concernant mon probleme juriste, avocat en permanence ils on etait mechant et mal poli alors que je me sui toujours bien presenter est toujours poli si quelqun peut maider voici mon adresse mail djamilazouag@yahoo.fr merci bocoup et bon courage pour toi tu me tien au courant

Par **dicroire**, le **08/02/2009** à **22:08**

Merci pour ta réponse!

Mais moi aussi je trouve que ce n'est pas normale !
mais je confirme que depuis 2 ans de dépôt je n'ai pas eu de nouvelle ni même de preuve de dépôt ! c'est contraire à la loi qui gère les naturalisation mais voilà ! on m'a dit à la prefecture il faut être "patient" moi j'ai cru que c'est de l'ordre de 2 à 3 mois avant d'avoir un récépissé mais là c presque 2 ans !!!! et j'ai pas été convoqué pour l'entretien ni rien !

Donc on verra bien je vais actualiser mon dossier chez eux et j'espere qu'ils vont pas me dire d'attendre jusqu'à faire le regroupement familial à ma femme...

Merci.

Par **djamimi**, le **09/02/2009** à **10:28**

alors pour repondre a ta question tu devais normalment faire l'entretien au
commisariat et surtout avoir un recipice c la preuve ke ta depose un dossier a
la pfecture alors ne tarde pas fait leur des relance en esperant que taura plus
de chance que moi et pour ton mariage tient moi au courant pask moi j'ai fait
ma demande dans le 93 et malheureusement sa c mal passer bref bon
courage on est dans la meme galere

Par **malik92**, le **22/07/2009** à **10:07**

J'ai exactement le même profil, la même situation (RF pour femme au Maroc), même date d'entrée en France...

1- J'ai reçu mon 2eme récipicé de la préfecture le 15 juin 2009 et j'avais déposé le dossier de naturalisation le 15 avril 2008. Ce 2eme récipicé était pour dire que mon dossier est parti à Reze. Pas de convocation pour entretien jusqu'à le moment.

2- Tu es toujours dans le même souci? Actualise ta situation STP.

3- Le RF a-t-il eu un impact "négatif" sur ton dossier de naturalisation?

Merci de nous tenir au courant.

Par **djamimi**, le **22/07/2009** à **14:29**

bonjour je répond à ta question

on m'a refuser ma nationaliter francaise pour cause de mon mariage en algerie

g dk fair recour contentieus donc la je suis en attente, j'entamme un dossier

de regroupement familiale g perdu 3a de ma vie mon fils grandi sans son père

et eux sa leur fait ni cho ni froi je connais pas de loi qui di nul ne peut etre

naturaliser s'il est marie à l'etranger

pour ton cas je te conseil de leur fait des relance pour qu'on te convoque o

commisaria escri moi a djamilazouag@yahoo.fr on parlera en privée bon

courage. n'esite pas tu c on est dans la mm galère jte comprend.

Par **WhiteDove**, le **11/10/2011** à **00:02**

Bonjour,

Je suis dans une situation un peu différente ... Je suis en cours de naturalisation et je me suis marié

Je suis marocain, j'habite dans le 75, je suis ingénieur en CDI depuis 2 ans, et je suis arrivé en France en 2003 pour mes études d'ingénieur. Je viens de déposer ma demande de

naturalisation.

Je me suis marié cet été au Maroc avec une marocaine qui réside en France (donc acte de mariage marocain avec Adoul) , elle est étudiante en école d'ingénieur en France depuis 2004 mais dans un autre département (autre que le 75), et c'est sa dernière année d'études. Sa carte de séjour est donc enregistrée dans une autre préfecture que celle de Paris, et elle n'a pas de CDI (donc pas de revenus, à part le virement mensuel de ses parents) .

Dans mon dossier de naturalisation, j'ai bien sûr déclaré que j'étais marié avec elle.

Ma question est la suivante : Est-ce que vous pensez que la procédure de naturalisation peut être retardée ou bloquée, à cause de mon mariage AU MAROC avec une étudiante marocaine résidant en France, et qui n'a toujours pas de statut salarié ?

Merci pour votre précieuse réponse

Par mimi493, le 11/10/2011 à 05:25

A partir du moment où vous avez déclaré la bonne situation maritale lors de votre demande de naturalisation, ça ne devrait pas poser de problème.